



Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant de 8'000 francs dans le chapitre : 7200 Traitement des eaux usées

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu le rapport du conseiller communal en charge du dicastère,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
vu le règlement sur les finances du 14 décembre 2020,
vu l'arrêté du Conseil communal relatif à la gestion financière de la commune de la Grande Béroche du 7 novembre 2018 ;
sur la proposition du chef de dicastère;

arrête :

Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année **2021**, un crédit supplémentaire de **CHF 8'000.00**

Pour la rubrique budgétaire **31320.00** « Honoraires de conseillers externes » dans le chapitre **7200 Traitement des eaux usées**

Le montant disponible pour le budget 2021 de **CHF 10'000.00** est ainsi porté à **CHF 18'000.00**

Article 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 28 juillet 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président,
Hassan Assumani

Le secrétaire,
Tom Egger